



# Club Belge des races naines

## 18/02/2018

### Règlement de l'exposition

1. L'exposition est organisée selon les instructions du règlement général expositions, les instructions de l'Union Provinciale Brabant Flamand, l'Union Flamande Interprovinciale asbl et l'Union du Pays asbl, auxquelles les participants se soumettent automatiquement par leur inscription.
2. L'exposition est organisée par **Le Club Belge des races Naines**.  
Intermédiaire : Karel Schaessens, Gr de Stembierstraat 3, 3500 Hasselt  
011/316580 e-mail : [karel.schaessens@gmail.com](mailto:karel.schaessens@gmail.com)

**Adresse de l'exposition: Zaal Cecilia Oppemstraat 32, 1861 Wolvertem.**  
**Téléphone pendant l'exposition 0479/891157**

3. L'exposition s'écoulera comme suit:
  - Enlogement : dimanche le 18 février 2018 de 8 à 9 heures
  - Jugement est de 9 à 13 heures
  - Remise de prix à 16.30 heures
  - Délogement à 17.00 heures
4. Les groupes d'animaux suivant sont autorisés sont: Bélier néerlandais nain, Angora nain, Renard nain, Hermine, Rex nain, Lièvre nain, Nain de couleur, Polonais, Renard nain, papillon nain, Bélier angora nain, Bélier Satin nain, Bélier rex nain  
Chaque participant peut inscrire un nombre d'animaux illimité.
5. Les animaux doivent être marqués selon les instructions légales concernant le bien-être animal.
6. Les animaux doivent être inscrits comme suit: par race, par couleur mâle vieux, femelle vieille, mâle jeune, femelle jeune.
7. Le numéro de l'éleveur doit être mentionné sur le formulaire d'inscription.
8. Les juges suivants sont demandés : **Vijfvinkel J. (Pays-Bas), GILISSEN G., DE SWERDT G., DERALET R., MAIVE C.** Le jugement sera effectué par le système alternant.
9. Les animaux avec des maladies apparentes doivent être éloignés hors des cages et transmis à un vétérinaire.
10. Le délégué de l'Union Provinciale : Jan van den Eynde.

11. Les participants qui ne sont pas membre de notre club peuvent bénéficier de 2,5 € par animal inscrit pourvu qu'ils paient la cotisation de 2018 (10€)
12. Le prix de participation par animal est 2,5 € pour les membres et 3.00 € pour ceux qui sont pas membre.
13. Palmarès par famille est obligé: 3.00 €.
14. Les listes d'inscriptions doivent être remplies correctement, signées et envoyées à: **Karel Schaessens Gr de Stembierstr 3, 3500 Hasselt et avant le 11 février 2018.**  
Email : [karel.schaessens@gmail.com](mailto:karel.schaessens@gmail.com)
15. La cotisation peut être payée à l'enlogement.
16. La numération se fait comme suite:

Excellent	97 pt	8 pt
Extra	96-96,5 pt	7 pt
Très bon	95-95,5 pt	6 pt
Très bon	94-94,5 pt	5 pt
Très bon	93-93,5 pt	4 pt
Bon	92-92,5 pt	3 pt
Assez bon	91-91,5 pt	2 pt
Suffisant	90-90,5 pt	1 pt
Insuffisant	0 pt	0 pt
Non admis	0 pt	0 pt
Absent	0 pt	0 pt

17. Quand les points sont égaux, les règles de priorités sont en vigueur : les points les plus hauts sont prioritaires, vieux avant jeune, mâle avant femelle.
18. Il est interdit pour le participant et le visiteur d'ouvrir les cages à moins qu'en présence d'un membre du comité d'organisation.
19. Le remplacement des animaux est autorisé pourvu que la même race, même couleur, même âge, même sexe sont maintenus. Les remplacements doivent être mentionnés au moment où les animaux sont mis dans la cage.
20. Les animaux peuvent être vendus pourvu qu'indication du prix de vente sur le formulaire d'inscription. Toutes les ventes se passent par le secrétariat, 10 % sera retenu du prix de vente pour la société.
21. Les participants et les visiteurs sont responsables de tout dégât causé par eux pendant la manifestation. Dans un tel cas, les frais de réparation leur seront imputés.
22. En tout cas, les règles qui ne sont pas prévues dans le règlement, sont décidées par le comité d'organisation.

23. Pour chaque membre (cotisation payée pour 2018), le déjeuner et un repas est prévu. Non-participants paient 8.00 €.

24. Cette année des prix prédicats seront accordés.

97 points:	10.00 €
96,5 - 96 points:	2.50 €
95,5 - 95 points:	1.50 €
94,5 - 94 points:	1.00 €

25. **Champions des races**

Deux grand prix,

**- Tous les champions des races reçoivent un sac de nourriture de 20 kg.**

**- Un portret de votre animal par Leen Schaessens**

La remise de ce prix se passera comme tel; chaque champion de race qui atteint un minimum de 96 points aura son nom mis dans une urne, le gagnant est ensuite tirés au sort.

Condition: seule les membres du Club Belge des races Naines ont le droit de participer a ce tirage au sort, c'est à dire ceux qui ont payé leur cotisation 2018. Cette cotisation peut encore être payé durant l'inscription de l'évènement.

26. Chaque participant qui à payé la cotisation annuelle, reçoit aussi un petit sac de nourriture.

27. Nous remercions notre président d'honneur Jos de Donder pour son soutien du club

28. Des prix rajoutés plus tard seront annoncés sur le site web et la page facebook.

Approuvé par le comité d'organisation.

Le secrétaire  
Schaessens Karel

Le président  
Wilfried De Witte

Approuvé par l'Union Provinciale Brabant Flamand.

Le secrétaire signé,  
Dirk Demey

Le président signé,  
(Vacant)



<https://sites.google.com/site/dwergenclub>

:



<https://www.facebook.com/groups/kleurdwergen/>

Ou : Belgische dwergenclub